

vernier information



BULLETIN ÉDITÉ PAR L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

Octobre 1985

Les services de l'Administration municipale

LA POLICE MUNICIPALE

Conseiller administratif délégué: M. André CHILLIER

De tous les services communaux, les agents municipaux sont parmi ceux que l'on rencontre le plus souvent aux quatre coins de la commune. Ils se signalent par l'uniforme bleu et leur particularité est d'exercer leur fonction sans arme, comme les célèbres bobbies londonniens. Ils sont chargés de veiller à l'observation des lois et règlements qui sont contenus dans une convention signée collectivement par l'Etat et la commune.



Leur fonction, les agents municipaux l'exercent principalement à l'extérieur et participent à l'action de la gendarmerie dans le domaine de la petite criminalité et apportent leur aide à prévenir les délits mineurs.

C'est en 1965 que la commune engageait son premier agent municipal. Vernier devenait ainsi la 5ème commune du canton à disposer dans son administration d'agents municipaux.

Aujourd'hui, avec ses 28.500 habitants, la commune compte 6 agents municipaux auxquels il convient d'ajouter une personne en civil qui est spécialement chargée des notifications. Prochainement un nouvel agent viendra compléter cet effectif.

TROIS POSTES DE QUARTIER

Les agents municipaux opèrent à partir de trois postes de quartier qui sont répartis comme suit: la mairie pour le secteur de Vernier, le poste des Avanchets pour le secteur des Avanchets et de Châtelaïne, le poste du Lignon pour le secteur du Lignon et d'Aire.

Les postes de police municipale des Avanchets et du Lignon ont été ouverts pour assurer une plus grande présence dans ces cités et permettre d'établir des liens entre la population et les autorités.

Dans les postes, les agents répondent, dans la mesure du possible, aux renseignements concernant l'administration, ils enregistrent les plaintes qu'ils traitent selon leurs compétences ou les dirigent auprès de l'autorité compétente et ils répondent aux contrevenants.

Ces postes de quartier disposent également en début d'année des plaques de cycles et cyclomoteurs, ainsi que des médailles de chiens.

Pour des raisons d'effectifs et des tâches à accomplir, ces postes ne peuvent être ouverts en permanence durant la journée et nous pensons utile de rappeler leurs heures d'ouverture.

POSTE DES AVANCHETS, tél. 97 22 22 — POSTE DU LIGNON, tél. 97 09 09

Ouvert de : 9h à 10h / 11h30 à 11h50 / 14h15 à 15h30 / 17h à 17h30

POSTE DE VERNIER, tél. 41 00 00

Ouvert de: 9h à 12 et de 14h à 17h.

UTILES AUX ABORDS DES ÉCOLES

Aux entrées et sorties des classes, les agents municipaux assurent la sécurité des enfants sur le chemin de l'école. Dans la plupart des endroits où cette surveillance est exercée, ils opèrent en doublure de la signalisation lumineuse tricolore sur des artères où il existe un problème particulier. Une présence utile qui incite les automobilistes à plus de prudence et qui permet de sanctionner ceux qui ne respectent pas toujours la signalisation lumineuse.

AMENDES D'ORDRE

La convention révisée fixant les compétences des agents municipaux permet à ceux-ci d'infliger des amendes d'ordre pour les auteurs d'infractions au stationnement.

Rappelons que cette procédure simplifiée permet aux auteurs de ce genre d'infractions de rester anonymes.

L'anonymat de l'amende est garanti lorsque le contrevenant paie sur-le-champ ou dans le délai de 10 jours après le constat de l'infraction. En cas de non-paiement de l'amende d'ordre, la procédure ordinaire est appliquée et le procès-verbal établi mentionnera alors le nom du contrevenant.

Avec cette nouvelle procédure, appliquée à Vernier depuis le mois de juin 1985, le travail des agents dans les postes de quartier doit s'en trouver facilité par la centralisation à la mairie du service de contentieux qui les décharge de l'établissement des rapports. Plus de temps pourra ainsi être consacré à la surveillance extérieure.

LES PRINCIPALES TÂCHES

Une des tâches prioritaires des agents municipaux est de veiller à la sauvegarde des espaces verts par une surveillance des promenades, des préaux des écoles, des emplacements de jeux pour les enfants. Dans cette mission, les agents sont appelés à intervenir lorsque des faits répréhensibles se produisent en sanctionnant les auteurs d'infractions qui concernent les règles de propreté et de salubrité, ainsi que celles touchant à la circulation publique.

Par ailleurs, ils contrôlent également l'occupation du domaine public et délivrent les autorisations pour les enseignes et réclames.

Ils sont aussi chargés de faire observer les dispositions de la loi sur les routes et d'intervenir lorsque les haies ne sont pas taillées à la hauteur réglementaire et masquent la visibilité dans les tournants. Il en est de même pour les parcelles non fauchées qui causent des désagréments aux terrains voisins.

Les passages dénivelés et les chemins pour piétons font partie des ouvrages que les agents municipaux surveillent pour réduire ou limiter la circulation des deux-roues.

Dans la rue, les agents municipaux collaborent avec la gendarmerie pour faire respecter les marques et les signaux.

En 1984, on dénombrait 3.129 procès-verbaux de contraventions pour des infractions aux règles de la circulation et du parcage. Le stationnement sur les passages à piétons et à leurs abords atteignait le chiffre de 433, alors que 185 automobilistes ont contrevenu aux règles de sécurité en parquant leurs véhicules devant des accès du service du feu!

C'est par un esprit de compréhension, de tact et de fermeté que se résume le travail de ce service qui agit dans l'intérêt général.

ENTRETIEN LOURD des BÂTIMENTS et AMÉLIORATION des ISOLATIONS THERMIQUES

Dans le cadre de la politique de remise en état des bâtiments communaux qui a débuté en 1984 par la rénovation des groupes scolaires du Lignon, le Conseil municipal, sur présentation du Conseil administratif, a voté, en date du 13.11.1984, un crédit de Fr. 1.226.000.— pour 1985. Les travaux prévus et réalisés durant cet été sont:

a) La réfection du groupe scolaire de Balexert

- La pose de nouvelles menuiseries extérieures bois/métal avec verres isolants et phoniques.
- Le remplacement des étanchéités de toitures et des isolations thermiques.
- Le doublage extérieur avec isolation thermique des murs de façades des classes.
- La pose d'un nouveau revêtement de sol dans la salle de gymnastique, ainsi que divers travaux d'amélioration dans la salle de cinéma et les couloirs.

b) Ecole d'Aïre

Dans l'attente d'une réfection importante prévue en 1986, les menuiseries extérieures ont été remises en état et repeintes dans le but de les sauver avant qu'une réfection totale soit inéluctable.

Tous ces travaux ont été terminés pour la rentrée scolaire de fin août 1985, à la satisfaction de l'ensemble des intéressés.

AUTRES RÉALISATIONS

Poste d'attente pour la protection civile de l'école des Libellules

Le crédit de transformation et l'extension du poste sanitaire existant ont été votés par le Conseil municipal sur proposition du Conseil administratif en date du 26.3.1985, pour un montant de Fr. 1.400.000.—. Les subventions fédérales et cantonales seront à déduire de ce montant.

Les travaux ont débuté en août 1985 pour se terminer, selon le planning, au printemps 1986.

WC public de l'école enfantine de Vernier-Village

L'édicule inesthétique accolé à la façade nord-ouest de l'école enfantine abritant un WC insalubre est à démolir. Pour le remplacer, le Conseil administratif a proposé, au Conseil municipal, la création d'un nouveau WC public dans le local du feu désaffecté et situé sur la façade sud-ouest de l'école. Cet aménagement prévoit un WC-hommes, un WC-handicapés et un WC-femmes. L'accès est prévu dans la grande porte du local feu par la création d'une porte de dimension normale dans cette dernière, en conservant son aspect actuel.

Le Conseil municipal a voté un crédit de Fr. 130.000.—, en date du 26.3.1985, pour ces travaux qui ont débuté à mi-septembre 1985.

DÉNOMINATION et NUMÉROTATION des CHEMINS

A la suite des grands travaux effectués dans le quartier des Coquelicots, l'accès de certains chemins a été modifié, entraînant un changement de la numérotation des immeubles et du nom de l'artère suivante:

Chemin de la Croisette:

7	devient	23, ch. des Coquelicots
.	.	21, nouveau, guérite CFF
9	devient	25, ch. des Coquelicots
11	devient	24, ch. des Coquelicots
11A	devient	26, ch. des Coquelicots
15	devient	22, ch. des Coquelicots
15A	devient	22A, ch. des Coquelicots
17	devient	20, ch. des Coquelicots
9A	devient	29, ch. des Coquelicots

Par contre, la numérotation des bâtiments Nos 177 à 185A, route de Meyrin, reste inchangée.

Cette modification est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 1985.

Rappelons aux propriétaires et régisseurs les dispositions réglementaires en matière de numérotation.

- 1) Les plaques de numérotation doivent être posées de façon très visible au-dessus de la porte d'entrée des bâtiments.
- 2) Lorsque ceux-ci sont en retrait, les plaques sont placées sur la clôture, à proximité du portail d'entrée, ou sur un potelet, en limite de la voie publique.
- 3) le Département peut exiger en tout temps, de la part des propriétaires, la pose d'une plaque de numérotation ou le renouvellement des numéros endommagés ou effacés.

Les plaques officielles de numérotation (chiffres blancs sur fond bleu) sont à retirer, contre paiement, au Département des travaux publics.

PROMOTIONS CIVIQUES 1985

Aux jeunes filles et jeunes gens suisse nés en 1968

Comme chaque année, les autorités municipales de Vernier ont pensé accueillir les nouveaux citoyens et citoyennes qui vont atteindre, dans le courant de l'année prochaine, la pleine possession de leurs droits civiques.

Cette réception, suivie d'une collation et d'une soirée disco, se déroulera à la Mairie de Vernier, le **VENDREDI 22 NOVEMBRE à 20h** et sera l'occasion d'une rencontre amicale avec les membres du Conseil administratif et du Conseil municipal.

LES JEUNES FILLES ET JEUNES GENS, de nationalité suisse, habitant la commune de Vernier, NÉS en 1968, qui n'auraient pas reçu une invitation personnelle, peuvent s'inscrire jusqu'au 15 novembre à la Mairie, tél. 41 00 00, int. 24 ou 23.

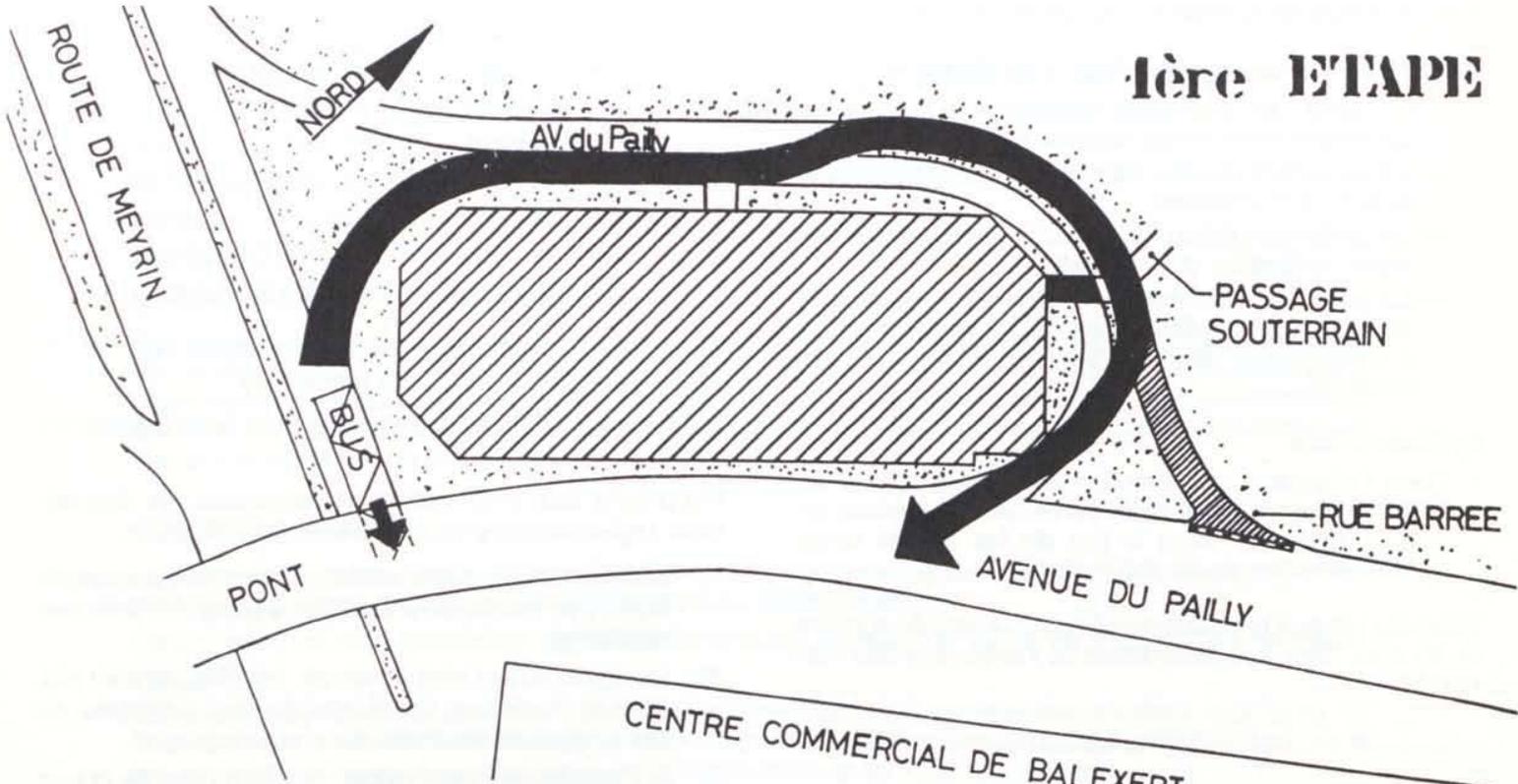
CIRCULATION BRETELLE rte de MEYRIN - Av. du PAILLY

Dans le cadre des travaux réalisés sur la parcelle du Centre commercial de Balexert, notamment la construction d'un passage souterrain, la circulation subira des perturbations, durant environ deux mois, dès **novembre 1985**.

La réalisation de ce passage souterrain s'effectuera en

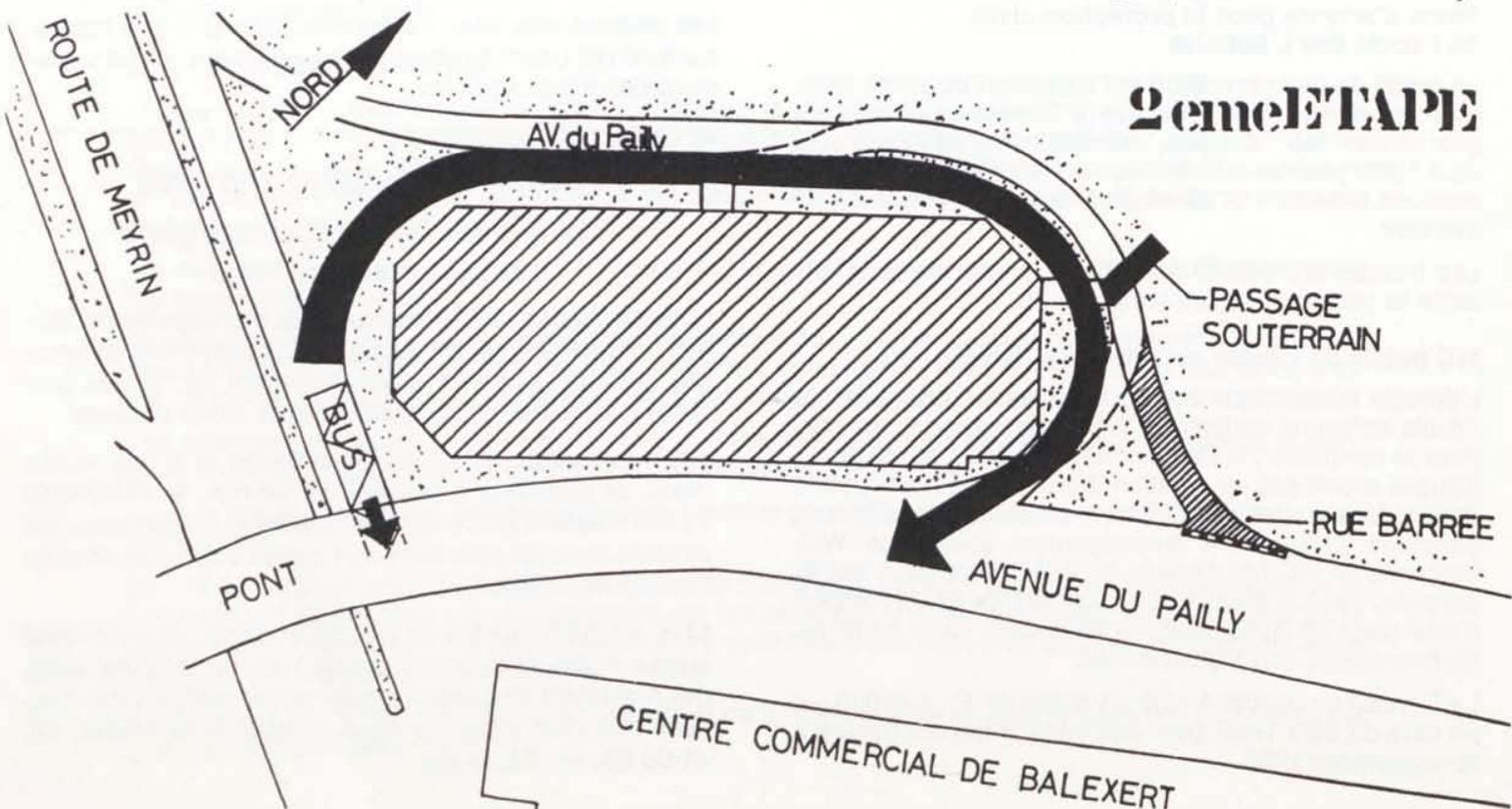
deux étapes:

- Pendant la première, la circulation ne sera autorisée que dans un seul sens (route de Meyrin - avenue du Pailly) et sur la voie en sens inverse. La voie descendante étant fermée au trafic au niveau de l'avenue du Pailly.



- Lors de la deuxième étape, la circulation montante retrouvera sa voie habituelle pendant que la circulation descendante restera fermée au trafic.

Signalons également que l'arrêt TPG situé à la route de Meyrin, à proximité du débouché de cette bretelle, sera reculé d'environ 10 mètres, jusque sous le Pont du Pailly.



CENTRE COMMERCIAL DE BALEXERT

CONSEIL MUNICIPAL

Lors de sa séance du 25 juin dernier, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes:

- Prestation de serment de Monsieur Jean-Claude SIMOND (R) en remplacement de Monsieur Georges AEGLER, décédé.
- Réfection des aménagements extérieurs de l'école des Libellules.
- Modifications du régime des zones de construction, rte de Peney/ch. des Vidollets (plan 27.735.540) et La Renfile/ch. de la Croisette (plan 27.757.540).
- Crédit d'étude pour la transformation de la Maison Chauvet à Vernier.
- Convention avec le Centre commercial de Balexert pour un bâtiment communal futur sur la parcelle 3.269 (avenue du Pailly).
- Abri public de la Maison du Village.
- Modification des statuts de la Fondation communale Maison du Village.
- Création sur la zone de verdure d'Aire d'une aire de jeux (tennis-football).
- Cession d'une parcelle à la Fondation des maisons communales de Vernier.
- Crédit pour l'étude de l'impact socio-économique des Transports publics verniolans.

Prochaines séances du Conseil municipal:

Mardi 12 novembre et mardi 17 décembre à 20h30.*

* sauf modification de l'horaire, selon l'importance de l'ordre du jour.

RESTAURANTS SCOLAIRES de VERNIER

Depuis la rentrée des classes, les Restaurants scolaires ont repris leurs activités sur la commune de Vernier.

Les enfants sont pris en charge, les lundis, mardis, mercredis et vendredis, par des surveillantes à la sortie de l'école à 11 heures et accompagnés pour les repas dans les quatre réfectoires en service, soit:

AVANCHET-SALÈVE pour les écoles d'Avanchet-Jura et Salève, Balexert et le C.O. des Coudriers.

LIGNON pour les écoles du Lignon, d'Aire et le C.O. du Renard.

LIBELLULES pour les écoles des Libellules et Châtelaine.

RANCHES pour les écoles de Vernier-Village.

Le prix actuel du repas se monte à Fr. 6,50 pour un enfant et à Fr. 6,40 pour deux ou plusieurs enfants de la même famille.

Les parents peuvent également devenir membre de l'Association, en versant une cotisation annuelle de Fr. 25.— La carte de membre est valable pour une année scolaire et pour une famille et donne droit à une réduction du prix des repas, soit Fr. 6.— pour un enfant et Fr. 5,80 pour plusieurs enfants.

REPAS OCCASIONNELS

Vous avez rendez-vous chez le dentiste, chez le médecin; vous devez vous absenter pour un ou deux jours,

les Restaurants scolaires sont à votre disposition, les enfants étant acceptés à titre occasionnel.

Dans ce cas, il suffit de téléphoner, le **MATIN** entre 7h et 8h exclusivement au 96 41 96.

DES BÉNÉVOLES

POUR ENCADRER LES ENFANTS ET AIDER AU SERVICE DES TABLES, LES RESTAURANTS SCOLAIRES DE VERNIER CHERCHENT DES COMMISSAIRES BÉNÉVOLES.

LES PERSONNES AYANT DU TEMPS LIBRE, ENTRE 11h30 ET 13h30, UN OU PLUSIEURS JOURS DE LA SEMAINE, SERONT LES BIENVENUES.

RENSEIGNEMENT: TÉL. 41 00 00 (MAIRIE DE VERNIER) INT. 24.

**BONNE NOUVELLE POUR VOUS,
LES JEUNES!**

LA SECTION JEUNESSE DE LA BIBLIOTHÈQUE DES AVANCHETS

**A OUVERT SES PORTES LE
23 SEPTEMBRE 1985.**

*Durant les premières semaines, vos héros préférés de B.D. vous feront découvrir la bibliothèque, ses albums, bandes dessinées, contes, romans, documentaires, etc.
A bientôt !*



HEURES D'OUVERTURE: lundi: 16h.00 - 20h.00
jeudi: 9h.00 - 12h.00 / 15h.00 - 18h.00.
vendredi: 15h.00 - 18h.00.

CAMP DE NEIGE à PLANACHAUX

L'Association de vacances VERNIER BOIS-GENTIL organise, à nouveau cette année, un camp de neige à Planachaux s/Champéry

du mardi 31 décembre 1985

au dimanche 5 janvier 1986

pour les enfants de 7 à 12 ans.

Inscription et renseignement à la Mairie de Vernier, tél. 41 00 00, interne 16 ou 24.



FIPA: 25 ANS D'ACTIVITÉ

La FIPA (Fondation des terrains industriels Praille-Acacias) a été instituée par une loi votée, le 28 juin 1958, par le Grand Conseil genevois.

Les statuts de la Fondation, qui constituaient une partie intégrante de la loi, n'ont subi que des modifications de détail depuis lors, à l'exception de celle introduite en décembre 1984 qui porte de 5 à 7 le nombre des communes genevoises au sein du Conseil d'administration, soit Genève, Lancy, Meyrin, Plan-les-Ouates, Satigny et Vernier (représentée par M. François SATIN, Conseiller administratif).

Le Grand Conseil a, le 17 octobre 1958, voté une loi: «décrétant d'utilité publique l'aliénation au profit de l'Etat de Genève de divers terrains en vue de l'aménagement des zones industrielles de la Praille et des Acacias».

L'activité administrative structurée de la FIPA a commencé officiellement le 1^{er} janvier 1960.

Beaucoup d'entre vous se souviennent des jardins familiaux de la «Queue d'Arve, des roulottes des gitans, des marécages de l'Aire, de la «route des Jeunes». C'est dans cette région que la FIPA fut chargée d'aménager des terrains, notamment des dessertes routières et ferroviaires, puis d'attribuer ces terrains, sous le régime du droit de superficie, à des entreprises industrielles et artisanales.

Bien située à proximité du centre de la Ville, ce secteur s'est rempli à un rythme que peu n'espéraient au départ, si bien que l'Etat dut créer de nouvelles zones industrielles, excentrées cette fois, sur les communes de Meyrin, Satigny, Plan-les-Ouates et Vernier.

«FIPA»: certes la population genevoise a vu souvent ce sigle ou entendu ce son, mais peu de citoyens connaissent avec précision l'origine, les missions et les actions de cet organisme à caractère «étatique» mais qui n'appartient pourtant pas à l'administration cantonale.

FIPA fête ses 25 ans et c'est l'occasion de faire mieux connaître une institution tout à fait originale puisqu'elle est unique en son genre dans notre pays, en organisant

UNE EXPOSITION ITINÉRANTE

qui aura lieu **du 11 au 23 NOVEMBRE**
au **CENTRE COMMERCIAL du LIGNON**

DANS LES PAROISSES DE NOTRE COMMUNE

Au cours de ce dernier trimestre, quelques modifications sont intervenues au sein des paroisses catholique et protestante de notre Commune.

Paroisse Saints-Philippe-et-Jacques à Vernier

L'abbé Marcel BAECHLER, curé de la paroisse depuis 7 ans, a quitté, pour des raisons de santé, son poste pour un ministère moins lourd auprès des malades de l'Hôpital cantonal de Genève.

Originaire de Belfaux (Fribourg), il fait ses études en France et à l'Université de Fribourg. Missionnaire de Saint-François-de-Sales d'Annecy, ordonné prêtre en 1946, il entreprend à l'Institut Florimont à Genève une période de professorat, enseignant l'histoire, la géographie et... la gymnastique.

En juin 1973, il quitte l'Institut de Florimont et s'installe à Vernier en qualité de vicaire, pour devenir en 1978, curé de la paroisse.

Pour reprendre le flambeau, le Vicariat a désigné l'abbé André COLLIARD, jusqu'à présent curé de Presinge-Puplinge. La commune n'est pas totalement inconnue au nouveau curé puisqu'il a passé son enfance et sa jeunesse à Châtelaine.

Paroisse de Saint-Pie-X au Bouchet

Après 14 ans de ministère, l'abbé Pierre MINA, curé, a quitté sa paroisse dont le territoire s'étend de Cointrin-Avanchet aux cités Vieusseux-Franchises, en passant par les quartiers de Balexert, Crozet et Le Bouchet.

Ordonné prêtre en 1954, il fut vicaire à Ste-Clotilde à la Jonction, puis à Onex, avant de devenir curé de la paroisse de Versoix et reprendre ensuite, en septembre 1971, la charge de la paroisse St-Pie-X des mains de l'abbé DE BOCCARD qui assumait l'intérim après le départ de l'abbé HAMMEL, fondateur de la paroisse.

L'abbé Pierre MINA retrouve la paroisse où il fut vicaire durant deux ans en devenant curé de l'Eglise St-Martin à Onex.

Son successeur est l'abbé Alex NIERING jusqu'ici vicaire pour le secteur comprenant les paroisses de St-Pie-X, Ste-Marie-du-Peuple (Châtelaine) et de l'Epiphanie (Aire-Le Lignon). Ordonné prêtre le 7 avril 1979 en l'église de St-Pie-X, l'abbé NIERING fut d'abord vicaire à Châtelaine, avant d'assumer son ministère dans les 3 paroisses du secteur.

Pour compléter l'équipe ministérielle, le Vicariat a désigné M. l'abbé Jean-Marc LACREUSE.

Paroisse protestante de Cointrin-Avanchet

Monsieur Heinz BIRCHMEIER, domicilié à Aire, a été désigné comme pasteur titulaire de la paroisse de Cointrin-Avanchet, en remplacement du pasteur René TIERCY, décédé subitement en février 1984. Responsable de la paroisse d'Aire, M. BIRCHMEIER a «émigré» quelques temps au Pâquis avant de revenir sur le territoire de Vernier. Il est aidé dans sa tâche par Mme LUCAS, diacre, et M. Pierre DURRENMATT, à mi-temps.

L'intérim, après le décès de M. TIERCY, avait été assuré conjointement par Mme LUCAS et MM. Bernard KESSLER et Fernandes WETE DIA NZA.



Le dimanche 29 septembre dernier, sur le circuit de Hockenheim, Marco GENTILE a remporté le classement final du championnat d'Europe de motocyclisme en catégorie 500 cm³.

Marco GENTILE est né à Genève le 21 août 1959. En mars 1960, il vient habiter avec ses parents à Vernier. Après avoir suivi toutes ses écoles primaires à Vernier Village, le Cycle d'orientation de la Golette à Meyrin, il fait un apprentissage de mécanicien-auto chez Citroën, où il obtient son C.F.C. Actuellement il est vendeur d'autos. Sportif aimant le ski, le tennis et le squash, il y a 5 ans environ qu'il fut pris par la passion de la moto et de la compétition. Lors de sa première course à Lédenon en 1980 il remporte sa première victoire. Après une interruption d'une année, suite à un accident, il devient en 1982, vice-champion suisse en 250 cm³ sur une Yamaha TZ250.

Cette année, il participe au Championnat d'Europe et lors de la dernière manche, au guidon de sa «vieille Yamaha» qu'il mène de main de maître, il a joué la carte de la sécurité, se sachant impuissant à faire face à la puissance de certains de ses adversaires mieux équipés que lui. Il importait de ne pas prendre de risques inutiles et Marco GENTILE a parfaitement réussi en se classant 6ème de l'épreuve. Ce classement lui permettait de conquérir le titre de champion d'Europe.

AIDES MÉNAGÈRES AU FOYER

Sur l'ensemble du territoire cantonal plus de 400 aides ménagères, aides en soins d'hygiène et aides pour les gros travaux sont au service des personnes âgées et/ou handicapées.

Selon les besoins, ce Service propose:

- d'effectuer régulièrement ou occasionnellement l'entretien du ménage;
- d'accomplir des nettoyages importants;
- de faire des courses, de préparer les repas;
- d'assurer les soins d'hygiène et l'aide pour le lever et le coucher.

Où s'adresser: tél. 36 12 10 (de 8 à 12h et de 14 à 18h).

Le Service se mettra alors en rapport avec vous afin d'examiner la demande et déterminer la participation financière en fonction des revenus et de la fortune.

HOMMAGE AUX AÎNÉS

Cette année, les autorités ont le plaisir de fêter 205 personnes qui ont ou qui vont atteindre quatre-vingt ans et plus. Ci-après, nous vous indiquons les noms des nonagénaires:

Madame Mathilde BOSIO
Oscar-Bider 5, le 5.5.1895

Madame Valentine ANTONIOTTI
Grand-Bay 16, le 19.5.1895

Madame Adelaïde CHAILLET
Grand-Bay 16, le 21.5.1895

Madame Hermine DUCOMMUN-DIT-VERRON
Libellules 18, le 30.5.1895

Monsieur Louis GYSIN
Lignon 50, le 5.6.1890

Monsieur Marcel WENGER
Wellingtonia 16, le 5.6.1895

Madame Yvonne CHARDON
Comtoises 10, le 10.6.1895

Madame Henriette ROUX
Lignon 53, le 3.7.1895

Madame Romilda BRIGONI
Ecu 15, le 8.8.1895

Madame Sophie PIDOUX
Lignon 50, le 10.8.1895

Madame Anna GAMPERT
Grange-Lévrier 6, le 14.8.1895

Madame Marie STIERLIN
Comtoises 10, le 28.8.1890

Madame Marie OBERSON
Croissant 13, le 30.8.1895

Monsieur Paul RAPAZ
Lignon 60, le 19.9.1895

NOCES D'OR

Les autorités de notre commune ont eu également le plaisir de fêter les couples qui ont célébré une étape importante de leur vie soit:

leurs **noces d'or** (50 ans de mariage)

13 avril:

Monsieur et Madame Samuel RETSCHITSKY-SANDOZ

27 juillet:

Monsieur et Madame Albert MORAX-HENRY

4 septembre:

Monsieur et Madame Daniel RONGET-PATTEY

Noces de diamant (60 ans de mariage)

13 juin:

Monsieur et Madame Joseph BRUNET

10 septembre:

Monsieur et Madame Julien BLANC-ZBINDEN

Noces de platine (65 ans de mariage)

31 juillet:

Monsieur et Madame Alfred BORGEAUD-PICCHIURA.

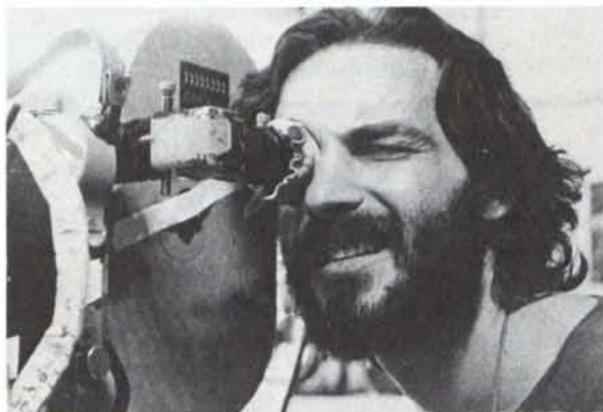
Les autorités renouvellent à ces couples leur plus vives félicitations et leur adressent leurs vœux les meilleurs pour encore de nombreuses années de bonheur paisible.

2^e RENCONTRES CINÉMATOGRAPHIQUES

du 21-22-23-24 NOVEMBRE 1985

AULA DES RANCHES à VERNIER avec le cinéaste **ANDRZEJ ZULAWSKI**

STAGES VIDÉO — ATELIERS — FILMS



Du jeudi 21 au dimanche 24 novembre 1985 auront lieu les «2^{èmes} Rencontres cinématographiques de Vernier» avec comme invité de cette année le cinéaste Andrzej ZULAWSKI.

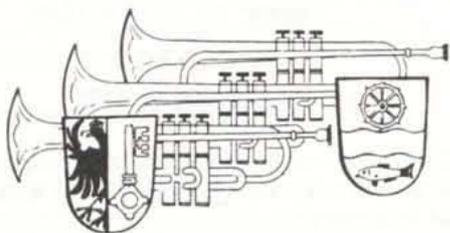
A. ZULAWSKI est un cinéaste dont on parle beaucoup après que ses derniers films, tels que «Possession» avec Isabelle ADJANI; «La femme publique» avec Valérie KAPRISKY et «l'Amour braque» avec Francis HUSTER et Sophie MARCEAU, aient secoué les médias français. ZULAWSKI nous propose une œuvre bouillonnante, fulgurante, où se mêlent onirisme et réalité.

Ainsi durant quatre jours, le public aura l'occasion de poser des questions, de discuter avec le cinéaste et de voir des films choisis dans l'histoire du cinéma.

Des stages techniques seront dirigés par son caméraman Andrzej JAROSZEWICZ et des ateliers sur le jeu de l'acteur seront animés par un comédien ayant joué dans ses films.

Certaines projections en 35 mm auront lieu parallèlement au cinéma VOLTAIRE à Genève, notamment le premier film de ZULAWSKI «La troisième partie de la nuit» qui reste inédit en Suisse.

... en résumé, à fin novembre à Vernier, quatre jours d'un cinéma qui ne laisse pas indifférent.



COURS DE MUSIQUE

La Fanfare municipale de Vernier organise, dans son local situé à l'école d'Avanchet-Salève (entrée près des cuisines scolaires) des cours de

SOLFÈGE pour débutants et avancés

INSTRUMENTS A VENT: trompette, trombone, tuba, alto, baryton, saxophone

TAMBOURS et BATTERIE.

Ces cours sont destinés aux enfants, garçons et filles, dès 7 ans, ainsi qu'aux adultes désireux de parfaire leur formation. Ils sont donnés en début de soirée dans les locaux de la société par des professeurs expérimentés. Enseignement individualisé.

Le prix de l'école est de Fr. 20.— par mois, l'instrument est mis à disposition.

Depuis le 1^{er} septembre, la Fanfare municipale de Vernier, a un nouveau «chef», Monsieur Jean-Maurice FAVRE, qui succède à Monsieur Henri DELESSERT.

Afin de compléter la formation, elle recherche des instrumentistes.

Les personnes désirant reprendre une activité musicale au sein d'une équipe dynamique peuvent prendre contact avec M. Alain IMBODEN, Président, lors d'une répétition le mercredi soir dès 20 heures au local à Avanchet-Salève.

Renseignements complémentaires et inscriptions au local de la Fanfare, tous les mercredis de 19h30 à 20h30 ou par téléphone au 34 37 67 (M. A. Imboden).

SAMEDI 23 NOVEMBRE 1985 à 20h

SALLE DES FÊTES DU LIGNON

CONCERT DE LA

FANFARE MUNICIPALE DE VERNIER

LORS DE LA SOIRÉE ANNUELLE DE

L'AVENIR ACCORDÉONISTE DE CHÂTELAINE



A VOS IDÉES!

La Maison d'Artisanat Communal Amateur de Vernier (MACAV) lance un concours ouvert à tous les habitants de la

commune sur le thème des «Médias». Toute forme d'expression sera la bienvenue. Les meilleures réalisations feront l'objet d'une exposition en janvier prochain, inaugurée lors d'une soirée réunissant tous les participant(e)s. Ce concours s'adresse également à tout groupement pour des réalisations collectives (écoles, jardins d'enfants, cours de dessin ou de bricolage, clubs d'ainés, centres de loisirs).

Renseignements et inscriptions auprès de la MACAV, 48, rue du Village, 1214 Vernier, tél. 41 19 88.